

# Intervention en fonds propres - Fonds bois

## **BPIFRANCE**

### Présentation du dispositif

- Le Fonds Bois est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les entreprises de la 1<sup>ère</sup> transformation et dans la 2<sup>ème</sup> transformation de la filière Bois et du secteur de l'ameublement. Il investit dans des PME et ETI dans le secteur de la filière bois (1<sup>re</sup> transformation et 2<sup>e</sup> transformation) et du secteur de l'ameublement.
- Ces interventions doivent permettre le développement de grosses PME viables, stratégiques, compétitives et porteuses de croissance, afin de structurer la filière bois.
- Ce fonds permet :
  - les investissements productifs indispensables dans la 1<sup>re</sup> transformation : renforcement du maillon clé de la valorisation de notre ressource forestière (scieries), gains de rendement matière, accroissement de la valeur ajoutée des sciages, développement des bois d'ingénierie (2<sup>e</sup> transformation), valorisation des connexes, etc...
  - le développement de produits français pour les marchés de la construction bois,
  - la reconquête des marchés intérieurs et le développement de l'export.
- Le Fonds Bois intervient en capital-développement ou en capital-transmission.

### Montant de l'aide

- Le montant d'intervention est généralement compris entre 1 et 5 millions €.

### Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans.
- Chiffre d'affaires d'au moins 5 M€.

### Organisme

#### **BPIFRANCE**

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)